

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tenue le mardi le 14 novembre 2023, à 20h00, au lieu habituel des sessions du dudit conseil, sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 - Monsieur Luc Tétreault, conseiller  
Siège #2 - Monsieur Rémi Tétreault, conseiller  
Siège #3 – Madame Sophie Côté, conseillère  
Siège #4 - Monsieur Jules Normandin, conseiller  
Siège #5 - Madame Huguette Benoit, conseillère  
Siège #6 - Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Son absents(es), les conseillers(ères):

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

La personne qui préside la séance, soit monsieur Daniel Paquette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit monsieur Daniel Paquette, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

277-11-2023

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

D'ajouter les points suivants :

- 4.9 Probation de l'employé 341
- 4.10 Autorisation de dépenses – Imprimante photocopieur multifonctions
- 6.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet accélération – Remplacement de ponceau sur le chemin Perreault-Guilmain

ADOPTÉE

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

278-11-2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2023.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**

279-11-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 227 262.63 \$
- Salaires payés pour la période visée : 59 241.20 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 et totalisant un montant de 286 503.83 \$.

ADOPTÉE

**3.2 Autorisation des comptes à payer**

- 280-11-2023 Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 ;
- En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
- Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 176 639.79 \$; et
- Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE
- 3.3 Dépôt des États comparatifs 2023**  
En conformité avec l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les deux états comparatifs de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.
- 281-11-2023 **3.4 Circuit électrique – Ajustement du taux**  
Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de modifier le tarif des bornes de recharges pour le tarif à l'heure de :
- De 1\$ à 3\$ par heure de recharge, facturée à la seconde;
- ADOPTÉE
- 3.5 Autorisation pour l'émission d'une carte de crédit VISA de Caisse Desjardins pour le directeur du Service incendie et pour le responsable des travaux publics**
- 282-11-2023 Considérant que le directeur du Service incendie et le responsable des travaux publics sont appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à acquitter divers frais et déboursés pour le bénéfice exclusif de la Municipalité;
- Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Caroline Lamothe, à demander et à obtenir de Visa Desjardins, deux cartes de crédit pour une limite de crédit de 1 500\$ chacune, et ce, au nom du :
- Directeur du Service incendie, M. Sylvain Laplante
  - Responsable des travaux publics, M. Nicolas Leroux
- ADOPTÉE
- 3.6 Nomination des signataires au compte bancaire et pour l'obtention d'une nouvelle carte de débit – Bibliothèque de Saint-Valérien**
- 283-11-2023 Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Louise Brunelle et Mme Maryse Viens à agir comme signataire et pour l'obtention d'une nouvelle carte de débit pour le compte bancaire de la Bibliothèque de Saint-Valérien-de-Milton auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière Noire.
- D'abroger les résolutions ultérieures concernant la nomination des signataires au compte bancaire de la Bibliothèque de Saint-Valérien.
- ADOPTÉE
- 3.7 Demande de contribution financière – Budget 2024**
- 284-11-2023 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la contribution financière à la Fondation Philippe Laprise – Complètement TDAH d'un montant de 100\$, et ce, pour le budget 2024.
- ADOPTÉE
- 3.8 Séance extraordinaire du 4 et du 18 décembre 2023**  
Le maire, monsieur Daniel Paquette, fait la mention aux élus et aux citoyens présents que deux séances extraordinaires sont prévues, soient :
- 4 décembre 2024;
  - 18 décembre 2024.
- ADOPTÉE
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 4.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024 - Adoption**
- 285-11-2023 Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les séances débuteront à 20h00 à Salle du Conseil située au Centre communautaire sise au 1384 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024:

DATES	HEURE	DATES	HEURE
16 janvier 2024	20h00	9 juillet 2024	20h00
13 février 2024	20h00	13 août 2024	20h00
12 mars 2024	20h00	10 septembre 2024	20h00
9 avril 2024	20h00	8 octobre 2024	20h00
14 mai 2024	20h00	12 novembre 2024	20h00
4 juin 2024	20h00	10 décembre 2024	20h00

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

#### 4.2 Offre de service SPE Valeur assurable – Équipements de procédé

286-11-2023

Considérant que le Conseil a mandaté la firme SPE Valeur assurable afin d'obtenir un rapport d'évaluation des bâtiments appartenant à la Municipalité, résolution numéro 88-04-2023;

Considérant que les équipements (procédés et contenus) doivent être évalués pour les immeubles suivants car ceux-ci sont inclus dans la valeur assurable desdits bâtiments :

- 1042 chemin Milton – Station de pompage (incluant génératrice)
- 1486 chemin de Roxton – Usine d'épuration (excluant les bassins)

Considérant que le Conseil doit ajouter au mandat de la firme SPE Valeur assurable les équipements de procédé pour les deux immeubles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ajouter au mandat de la Firme SPE Valeur assurable les honoraires pour les équipements de procédés pour les adresses suivantes tel que proposé dans l'offre de service et ce au cout de 2 450\$ taxes en sus :

- 1042 chemin Milton – Station de pompage (incluant génératrice)
- 1486 chemin de Roxton – Usine d'épuration Excluant les bassins

ADOPTÉE

#### 4.3 Autorisation de dépenses – Offre de service, NSLOne – Sécurité du réseau informatique

287-11-2023

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte les offres de service de de NSLOne afin de sécuriser le réseau informatique de la Municipalité, au montant d'environ 1 325\$ taxes en sus (estimation 1062);

Que le conseil municipal autorise la directrice générale concernant les dépenses énumérées pour un montant d'environ 1 325\$ taxes en sus et de permettre le paiement des factures qui y sont associées;

Que le montant de 1 325\$ taxes sus soit financé par le poste budgétaire de la Greffe.

ADOPTÉE

#### 4.4 Autorisation de dépenses – Offres de service, TCS – Déplacement du système de télécommunication

288-11-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte les offres de service de Gestion TCS pour le déplacement du réseau internet du Centre communautaire en lieu sécuritaire, au montant d'environ

1 369\$ taxes en sus (estimation 280) et pour l'achat d'une batterie de secours au coût d'environ 225\$ taxes en sus (estimation 281);

Que le conseil municipal autorise les dépenses énumérées d'une somme d'environ 1 594\$ taxes en sus et de permettre le paiement des factures qui y sont associées;

Que la dépense de 1 594\$ taxes en sus soit budgété pour l'année 2024.

ADOPTÉE

#### **4.5 Offre de service – Service d'archivage – Budget 2024**

289-11-2023

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de Mme Maryse Deslandes archiviste pour le service de gestion documentaire tel que proposé, et ce, pour l'année budgétaire 2024, au montant d'environ 6 804\$.

ADOPTÉE

#### **4.6 Offre de service – Solutions numérique, Séance du conseil sans papier – Budget 2024**

290-11-2023

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire poursuivre la modernisation de ses processus de gestion, d'information et de communication;

Considérant que la Municipalité souhaite se doter d'un outil de préparation et de suivi pour ses comités et réunions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'entente de service avec l'entreprise ID.Side pour l'acquisition du logiciel ID. Concerto pour un montant d'environ 7 662\$ taxes en sus;

D'autoriser la dépense pour le budget 2024;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Caroline Lamothe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ladite entente.

ADOPTÉE

#### **4.7 Formation – Clientèle difficiles ou agressives : Intervenir de façon sécuritaire**

291-11-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense d'environ 1700\$ pour la formation offerte par APSAM – Clientèle difficiles ou agressives : intervenir de façon sécuritaire pour les employés et élus de la Municipalité, et ce, pour le budget 2024.

ADOPTÉE

#### **4.8 Appel d'offre SEAO – Services professionnels – PRACIM, Construction d'une caserne de pompiers et de l'hôtel de Ville dossier 2030529**

292-11-2023

Considérant que la Municipalité désire procéder au lancement d'appel d'offre public pour les services professionnels en lien avec la construction d'une caserne de pompiers et de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offre public pour les services professionnels en lien avec la construction d'une caserne de pompier et de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

#### **4.9 Probation de l'employé 341**

293-11-2023

Considérant que le Conseil municipal a prolongé la probation de l'employé numéro 341 de trois (3) mois supplémentaire, et ce, jusqu'au 27 novembre 2023, résolution 209-09-2023;

Considérant les recommandation de son supérieur immédiat ;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'employé 341, à titre d'employé permanent de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, à compter du 27 novembre 2023.

ADOPTÉE

#### **4.10 Autorisation de dépenses – Imprimante photocopieur multifonctions**

294-11-2023

Considérant que l'imprimante photocopieur multifonctions actuel est désuet et les pièces ne sont plus disponibles pour les réparations et ce, occasionné par des bris majeurs;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Buropro Citation pour l'achat d'une imprimante photocopieur multifonctions de la marque Konica Minolta C450i à 8 600\$ taxes en sus;

D'accepter le contrat de service complet de Buropro Citation tel que présenté et ce au coût de :

- 0.0076\$/ de la copie en noir et blanc;
- 0.0589\$/ de la copie couleur

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h20*

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Fin d'emplois des employés 229 et 241**

295-11-2023

Considérant que l'employé numéro 229 a remis sa démission de son poste de pompier volontaire;

Considérant que le directeur du Service incendie recommande de mettre fin à l'emploi de l'employé 241 à titre de pompier volontaire;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les fins d'emplois des employés 229 et 241 à titre de pompier volontaire.

Que le Conseil remercie les employés en question pour leur travail au sein du Service incendie de la Municipalité.

ADOPTÉE

### **5.2 Autorisation de dépenses – Offre de service – Essai quantitatif**

296-11-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense d'environ 1 039\$ taxes en sus, tel que soumis dans soumission LJ20230600 de Protection incendie CFS pour des "Fit test".

ADOPTÉE

### **5.3 Autorisation de dépenses - Radio – Budget 2024**

297-11-2023

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense d'environ 9 027\$ taxes en sus pour l'année budgétaire 2024, tel que soumis dans le devis 3377 par Les Télésystèmes du Québec et ce pour l'acquisition de radios portatives et de radios mobiles pour le Service incendie et de Premier répondant

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h22*

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Offre de service de formation – Abattage manuel**

298-11-2023

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de formation - Abattage manuel (avec accréditation) émis par le Service aux entreprises – Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands au coût d'environ 590\$ taxes en sus par participant;

D'autoriser l'inscription de deux employés des Travaux public à ladite formation

ADOPTÉE

### **6.2 Abrasif 2023-2024**

299-11-2023

Considérant que lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil a accepté l'offre de service de Carrière d'Acton pour l'achat d'abrasif pour la saison hivernale résolution 268-10-2023;

Considérant que la Carrière d'Acton nous a fait parvenir un nouveau prix à la baisse pour l'achat d'abrasif 2023-2024, soit :

- de 49.50\$/t.m. à 46.65\$/t.m. pour l'abrasif 70% et sel 30%;
- de 15.20\$/t.m. à 15.20\$/t.m. pour l'abrasif de déglçage EB5

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la modification de la résolution no 268-10-2023 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 10 octobre 2023 de manière que le taux pour l'achat d'abrasif 2023-2024 soit baissé de :

- de 49.50\$/t.m. à 46.65\$/t.m. pour l'abrasif 30% et sel 70%;
- de 15.20\$/t.m. à 15.20\$/t.m. pour l'abrasif de déglçage EB5

ADOPTÉE

### 6.3 Demande des citoyens - Chemin du Secteur Graveline

300-11-2023

Considérant que les citoyens du Chemin du Secteur Graveline ont remis une pétition demandant l'entretien du chemin du Secteur Graveline annuellement;

Considérant que l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales :

*« Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains. »*

Considérant les recommandations du contremaître des travaux publics;

Considérant les coûts qui doivent être engendrés par la Municipalité afin de mettre ledit chemin aux normes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal ne donnera pas suite à la requête des citoyens du Secteur Graveline concernant la prise en charge de l'entretien annuel dudit chemin.

ADOPTÉE

### 6.4 Autorisation de dépenses – Glissière de sécurité – Intersection 11<sup>e</sup> rang et Grande Ligne

301-11-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorise la dépense d'environ 4 813.82\$ taxes en sus tel que soumis dans le devis !12909 de Entreprises Ployard 2000 Inc. et ce pour l'achat de glissière de sécurité qui va être installer à l'intersection du 11<sup>e</sup> rang et Grande Ligne

ADOPTÉE

### 6.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet accélération – Remplacement de ponceau sur le chemin Perreault-Guilmain

301.2-11-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1 septembre au 31 octobre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes: • le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## HYGIÈNE DU MILIEU

302-11-2023

### 7.1 Achat conjoint de bacs roulants – Budget 2024

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 7 décembre 2023 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu que les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)</b>	<b>BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>
<b>360 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>
0	0	10

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés au 1365 chemin Principale à Saint-Valérien-de-Milton

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

### 7 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

#### LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

### 9.1 Offre de services – Camp de jour – Budget 2024

303-11-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de GVL Inc. pour la gestion complète du camps de jour de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce; tel que soumis;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière, à signer l'offre de service de GVL Inc. concernant le camp de jour pour l'année 2024 pour et au nom de la municipalité;

ADOPTÉE

### 9.2 Autorisation dépenses – Festivité de Noel 2023

304-11-2023 Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise une dépense d'un montant de 4 500\$ concernant les festivités de Noël 2023 à la Coordonnatrice des Loisirs, de la vie communautaire et des communication.

ADOPTÉE

305-11-2023 **9.3 Offre de services – Royal Pyrotechnie – Budget 2024**

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte les offres de service de Royal Pyrotechnie. Pour les feux d'artifice de la Fête nationale prévue le 23 juin 2024 au montant d'environ 10 000\$ taxes en sus, et ce; tel que soumis;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière, à signer l'offre de service de Royal Pyrotechnie pour et au nom de la municipalité;

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

11. **RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

306-11-2023 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée à 20h55.

Je, Daniel Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Paquette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Lamothe, GMA  
Directrice générale et greffière-trésorière